

## Question écrite (03/12/2020)

### Missions du poste consulaire d'Edimbourg

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les missions attribuées au poste consulaire d'Edimbourg. Depuis 2016, certaines compétences - comme l'inscription au registre des Français établis hors de France, les demandes de pièces d'identité, les formalités d'Etat civil, les démarches liées à la nationalité ou à la délivrance de visa - relèvent du consulat général de France à Londres. Des tournées consulaires sont certes organisées afin de permettre aux Français vivant dans le nord du Royaume-Uni de déposer leur demande de documents administratifs. Le nombre de rendez-vous étant limité, le consulat ouvre cette possibilité en priorité aux personnes rencontrant de réelles difficultés à se déplacer (familles nombreuses, problèmes de santé, résidence dans l'un des quatre archipels de l'Ecosse). Ainsi, nombre de Français d'Ecosse - faute d'avoir pu s'inscrire sur les créneaux d'une tournée consulaire - doivent se déplacer à Londres pour réaliser leurs démarches administratives, ce qui, du fait des restrictions de circulation liées à l'épidémie de Covid, est rendu difficile. De plus, les services du consulat général à Londres - notamment celui établissant les visas - sont de plus en plus engorgés par les demandes à la suite du Brexit et les démarches considérablement ralenties. Dans ces conditions, elle lui demande si un retour de certaines missions au sein du consulat général de France à Edimbourg est envisagé ou à défaut une augmentation de la fréquence des tournées consulaires. Elle lui demande également si les équipes du consulat général de Londres sont appelées à être renforcées pour faire face à l'afflux croissant de demandes.

Fermer